

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 45

DELIBERATION
n° 2026 - 05 - 03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Thierry BIRON, Justine BLOND, Sylvie TESSON, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPFER, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Jean-Yves LEBOURDAIS, Nathalie BUCHOU, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Claude VILLAIN, Pascal BOURIAU, Chantal GUILBAUD, Kathia VIEL, Raphaël FARTURA.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET / Chantal GUILBAUD à Walter SCHOEPFER / Raphaël FARTURA à Jean-Yves LEBOURDAIS.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du Compte de Gestion 2025
(Budget Principal et Budgets Annexes)**

Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Challans a transmis les comptes de gestion 2025 du Budget Principal et des Budgets Annexes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération qui s'établissent ainsi :

Budget	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Budget principal	40 447 430,48 €	44 755 072,31 €	11 595 942,74 €	11 607 090,24 €	4 307 641,83 €	11 147,50 €
Zones d'Activités Economiques	611 523,98 €	611 523,98 €	2 378 840,47 €	302 667,47 €	0,00 €	-2 076 173,00 €
Ens. Immo. Bégau dière	81 162,40 €	116 023,02 €	186 741,91 €	86 658,08 €	34 860,62 €	100 083,83 €
Pépinière d'entreprises	73 957,99 €	143 593,60 €	260 295,87 €	197 462,45 €	69 635,61 €	-62 833,42 €
SPANC	110 733,82 €	101 412,52 €	0,00 €	0,00 €	-9 321,30 €	0,00 €
Assainissement Régie	8 596 291,52 €	11 912 965,76 €	5 822 636,74 €	5 944 347,24 €	3 316 674,24 €	121 710,50 €
REOMI	10 802 534,42 €	14 205 698,00 €	3 669 049,64 €	4 890 982,40 €	3 403 163,58 €	1 221 932,76 €
PORTS	686 009,41 €	904 590,44 €	813 289,63 €	456 013,64 €	218 581,03 €	-357 275,99 €
TOTAL TOUS BUDGETS	61 409 644,02 €	72 750 879,63 €	24 726 797,00 €	23 485 221,52 €	11 341 235,61 €	-1 241 575,48 €

Les résultats de ce compte de gestion sont conformes aux résultats du Compte Administratif de l'exercice 2025 qui est soumis au cours de cette même séance.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L. 1612-13 et L.2121-31 et L. 5216-1 et suivants,

Vu les comptes de gestion 2025 établis par le Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Challans,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 mai 2026,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver les comptes de gestions 2025 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, énumérés ci-après et tels que présentés au rapport :

- **Budget Principal**
- **Budget Annexe « Zone d'Activités Economiques »**
- **Budget Annexe « Ensemble Immobilier Bégau dière »**
- **Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises »**
- **Budget Annexe « SPANC »**
- **Budget Annexe « Assainissement Régie »**
- **Budget Annexe « REOMI »**
- **Budget Annexe « PORTS ».**

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Givrand, le 4 juin 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 05 JUN 2026

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 JUN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.